

**Ecole Georges Riéra**

4 rue Joan AMADE 66300 Saint Jean Lasseille

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
D'ÉCOLE N°3  
DU MARDI 03 JUIN 2014**

**Présents :**

Monsieur Noury Roland, Maire de St Jean Lasseille

Monsieur Bobo Jean 2<sup>e</sup> adjoint à la Mairie de St Jean Lasseille.

Monsieur Moogin Gaël délégué aux affaires scolaires à la Mairie de St Jean Lasseille.

Madame Péna Sylvia directrice générale des services de la communauté des communes des Aspres.

Monsieur Gonzalez Georges responsable des animateurs de la communauté des communes des Aspres.

**Déléguées Départementale de l'Education Nationale :**

Madame Brageot Patricia.

**Délégués des parents d'élèves :**

Monsieur Arnaud Aurélien.

Madame Augros Jennyfer.

Monsieur Briki Sobhi.

Madame Cinquilli Sylvie.

Madame Desfachelles Cécile.

Madame Dunyach Marie Hélène.

Madame Roy Vanessa.

Madame Tourneur Delphine.

**Enseignants :**

Madame Dumotier Estelle, enseignante de MS / GS.

Madame Cuzzolin Karine, enseignante de MS / GS.

Madame Dessens Nathalie, enseignante de GS / CP.

Madame Vervisch Vanessa, enseignante de CP / CE1

Monsieur Van Den Eede David, enseignant de CP / CE1 remplaçant.

Madame Chaminade Emmanuelle, enseignante de CE 1 / CE 2.

Monsieur Bobo Sylvain, enseignant de CE2 / CM 1.

Madame Moliner Simone, enseignante de CM 1 / CM 2, Directrice.

**Excusés :**

Madame Fabre Bénédicte, enseignante de PS.

Monsieur Vaquer Etienne, Inspecteur de l'Éducation Nationale

## Ordre du jour

- La réforme des rythmes scolaires.
- Les effectifs 2014/2015.
- Questions des parents :
  - Les projets (spectacles, sorties....).
  - Les ordinateurs.
  - Les locaux (cour, gymnase, portail).
  - La garderie.

Le conseil d'école débute à 18h15.

### **I. LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.**

La première organisation du temps scolaire, débattue en février ; c'est-à-dire, 4 jours de classe et le mercredi matin avec trois quarts d'heure de cours en moins par jour posait un problème en terme de locaux et de nombre d'animateurs par nombre d'élèves.

La communauté des communes, représentée au conseil par Madame Sylvia Péna, souhaite demander une dérogation pour que les temps d'activités périscolaires (TAP) soient regroupés sur une demi journée, l'après midi, conformément aux propositions d'assouplissement du ministre de l'Éducation Nationale.

Ce choix d'organisation semble plus acceptable puisqu'il tient compte des intérêts de chacun :

- L'organisation à prévoir pour les familles.
- Les enjeux pour la commune (la garderie, le coût global de la réforme)
- La gratuité des TAP pour les familles.
- L'encadrement strict qui oblige à avoir un animateur pour 10 élèves de maternelle et un animateur pour 14 élèves de l'élémentaire.

Ce choix propose une meilleure structure de la semaine puisque celle-ci se termine tous les jours à la même heure ; les temps de garderie restent inchangés.

Les TAP regroupés sur 3 heures consécutives permettront des activités de meilleure qualité avec des thématiques en rapport avec le contenu du projet d'école et l'âge des enfants. Ces thématiques couvriront, chaque fois, une période (de vacances à vacances).

Les animateurs qui seront recrutés feront l'objet d'une déclaration auprès de la cohésion sociale qui sera, notamment, chargée de vérifier les casiers judiciaires des intervenants.

Les contenus des thèmes se feront en accord avec la directrice de l'école.

Un règlement intérieur concernant les TAP sera établi. Un carnet de liaison pourra faire le lien entre les animateurs, les familles et l'école.

Les inscriptions aux TAP se feront dès la fin de cette année scolaire. Ce qui permettra de définir le nombre d'animateurs à recruter.

Cette organisation sera conduite à titre expérimental pendant trois ans avec la possibilité d'une révision dès la première année.

Cette nouvelle organisation est soumise à un vote du conseil d'école.

Les parents d'élèves demandent la possibilité de discuter dans le couloir avant le vote définitif.

Lorsque tout le monde est à nouveau réuni, le vote pour la nouvelle organisation a lieu.

11 voix votent pour cette organisation, 9 voix y sont opposées.

Tous les parents d'élèves élus ont voté à l'unanimité contre cette nouvelle répartition du temps scolaire sur la semaine. Ils auraient préféré l'organisation précédente (4 jours avec 5 H 45 de cours et 3 H le mercredi matin).

Le conseil d'école a adopté la seconde proposition.

Les nouveaux horaires pour l'année 2014/2015 seront donc :

**Pour les classes de la maternelle :**

	<b>7 H 15</b>	<b>8H30-11H30</b>	<b>11H30- 13H30</b>	<b>13H30-16H30</b>	<b>16H30 - 18H30</b>
<b>LUNDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	<b>TAP</b>	GARDERIE
<b>MARDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	COURS	GARDERIE
<b>MERCREDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	BUS VERS BROUILLA	
<b>JEUDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	COURS	GARDERIE
<b>VENDREDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	COURS	GARDERIE

24 heures d'enseignement (8 X 3H) ; 3 H de TAP (1 X 3 H)

**Pour les classes de l'élémentaire :**

	<b>7 H 15</b>	<b>8H30-11H30</b>	<b>11H30- 13H30</b>	<b>13H30-16H 30</b>	<b>16H30 - 18H30</b>
<b>LUNDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	COURS	GARDERIE
<b>MARDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	COURS	GARDERIE
<b>MERCREDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	BUS VERS BROUILLA	
<b>JEUDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	<b>TAP</b>	GARDERIE
<b>VENDREDI</b>	GARDERIE	COURS	Pause méridienne	COURS	GARDERIE

24 heures d'enseignement (8 X 3H) ; 3 H de TAP (1 X 3 H).

Une réunion publique sera prévue au cours du mois de juin pour présenter cette nouvelle réforme aux familles.

## **II. LES EFFECTIFS 2014/2015.**

Les inscriptions n'étant pas terminées ; les chiffres des effectifs vont être amenés à changer.

Pour l'heure, sont prévus :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
24	29	30	36	19	19	22	22

Il y a donc pour l'instant, 83 élèves en maternelle et 118 en élémentaire.

Les répartitions par classe ne seront faites qu'à la fin des inscriptions définitives.

On constate beaucoup de départs d'élèves vers d'autres écoles publiques ou privées.

Les parents disent que ces départs sont dus, en partie, au mécontentement des familles sur l'organisation du temps méridien et sur l'insécurité qu'ils ressentent pendant ce laps de temps.

Les enfants sont beaucoup moins sensibles à l'autorité des personnels communaux qu'à celle des enseignants.

## **III. QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS.**

### 1) Les projets.

Il n'y aura pas cette année de spectacle de fin d'année. Peut être y aura-t-il des expositions dans certaines classes.

### 2) Les ordinateurs.

La Mairie propose d'acheter une classe informatique mobile contenant une douzaine d'ordinateurs portables et le meuble de chargement.

Elle prévoit d'octroyer un budget de 4000 € et demande aux enseignants de mettre aussi la somme prévue pour l'investissement, soit environ 3000 € ; le reste pouvant être demandé à l'association des parents d'élèves ASCOLA. Le montant global de cet achat s'élèverait à 9000 €

Les enseignants ne sont pas tous d'accord pour que tout l'argent de l'investissement soit utilisé pour les ordinateurs, sachant que des classes manquent cruellement de matériel (rangement, rideaux, bancs, jeux...).

### 3) Les locaux.

Tous les intervenants sont d'accord sur le fait qu'il manque des locaux dans l'école. L'équipe enseignante a considérablement grandi et elle n'a pas de salle des maîtres. La bibliothèque est toute petite avec un stock de livres réduit ou vieux.

Le gymnase n'est pas utilisé par les maternelles. Il est utilisé par les classes élémentaires mais celles-ci ne peuvent pratiquer que des activités très réduites à cause de l'encombrement permanent du lieu (chaises, tables, tapis, estrade...); même si cet endroit est vétuste mais aux normes de sécurité.

Monsieur Bobo précise que la rénovation du gymnase est une des priorités de la municipalité.

De plus, pour certaines activités le transport du matériel nécessaire est difficile et compliqué puisque aucun lieu de stockage n'est contigu au gymnase.

Les parents constatent que le portail du côté des maternelles reste très souvent ouvert.

Madame la directrice va faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Les parents se plaignent du manque d'espace, notamment dans la cour. Y aura-t-il possibilité de faire deux espaces de cour bien distincts?

Monsieur Bobo précise que la Mairie a la chance de posséder le terrain jouxtant le gymnase mais si une cour est prévue à cet endroit, il n'y aura plus de parking.

Le problème de la cour est à régler de façon urgent et prioritaire.

Monsieur Bobo précise que deux personnels supplémentaires, pour encadrer le temps méridien vont être embauchés.

### 4) La garderie.

Les parents demandent à quel moment la garderie se retrouve dans un même lieu.

Monsieur Bobo répond que tous les enfants sont regroupés à partir de 18 H puisqu'ils sont, à ce moment là, moins nombreux.

Les parents demandent s'il y a la possibilité d'avoir un autre endroit, avec une personne supplémentaire pour les enfants qui voudraient rester au calme et faire leurs devoirs.

Le conseil se termine à 20 H 50

Mme Moliner